



Vers une charte sociale opposable aux entreprises de sous-traitance du ministère de la Culture :

Culture **Christine Albanel fait un pas important !**

Le 10 octobre dernier dans son discours introductif au Comité technique paritaire ministériel, Madame Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé l'ouverture d'un cycle de discussions sur les conditions sociales du recours à la sous-traitance au ministère de la Culture.

En s'exprimant ainsi devant l'ensemble des organisations syndicales représentatives au ministère, Christine Albanel a fait un pas important en direction de la charte sociale revendiquée sans relâche depuis plus de 10 ans par la CGT-Culture.

Tout en dénonçant et en combattant le mouvement croissant d'externalisation des missions du service public, et en se battant pour leur ré-internalisation, la CGT n'a eu de cesse en effet d'exiger que des clauses sociales réellement protectrices figurent aux cahiers des charges des appels d'offres publiés par le ministère de la Culture et ses nombreux opérateurs.

Sans préjuger du résultat des discussions devant s'engager tout prochainement - la Ministre a souhaité que « ces travaux puissent aboutir au printemps prochain pour qu'ils commencent à produire leurs effets au plus tard au début du second semestre 2009 » -, la CGT-Culture mettra tout en œuvre pour que les conditions de travail de nos collègues des entreprises de sous-traitance s'en trouvent durablement et substantiellement améliorées.

La prise en compte effective de ce dossier par le pouvoir politique est d'autant plus urgente et indispensable que les affaires d'atteintes aux droits fondamentaux des salariés se sont multipliées ces derniers mois. Il aura ainsi fallu que nous mettions les bouchées doubles pour faire échec aux pratiques discriminatoires se développant notamment dans des entreprises de régie ou de sécurité intervenant pour le compte d'établissements tels que le musée du quai Branly, les Galeries Nationales du Grand Palais ou encore le Louvre.

Dans le même temps, notre action aux côtés des salariés des entreprises « extérieures » a permis que la donne sociale pour les salariés du nettoyage au Centre Pompidou soit très sensiblement modifiée. Notons encore que le 3^{ème} projet social du Louvre présenté au CTP de l'établissement public ce jour entérine l'ouverture prochaine d'une concertation pour des clauses sociales inhérentes aux marchés publics de ce site et, ce, en lien et en cohérence avec les travaux pilotés par le cabinet de la Ministre.

Chaque fois, dans toutes ces luttes pour le respect du droit et la dignité des travailleurs, la CGT-Culture a mis l'accent sur la responsabilité sociale des donneurs d'ordre - le premier d'entre eux n'étant autre que le ministère de la Culture lui-même.

Il n'est plus temps à présent de tergiverser. Les « patrons » des grandes institutions culturelles qui ont fait le choix au fil des ans, à la demande ou avec l'assentiment des responsables politiques successifs, de s'appuyer structurellement sur la sous-traitance, doivent pouvoir prendre des mesures immédiates de progrès social pour tous ces salariés qui concourent quotidiennement à la qualité du service public.

Nous participerons aux réunions présidées par le cabinet de Christine Albanel sur ce dossier majeur avec le souci constant d'édifier enfin des clauses sociales de haut niveau opposables à toute entreprise concourant à un marché public au ministère de la Culture, dans quelque direction ou établissement que ce soit.

Paris, le 25 novembre 2008